

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES

SECRETARIAT GENERAL

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE
BANANKORO-DIORO

1. Le Ministère des Transports et des Infrastructures a bénéficié d'une inscription sur le Budget Spécial d'Investissement, au titre de l'exercice 2021 pour réaliser le « **Projet de construction et de bitumage de la route Banankoro-Dioro** », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cette inscription budgétaire pour effectuer les paiements au titre des Services de Consultant cités ci-après « **Contrôle et surveillance des travaux de construction et de bitumage de la route Banankoro-Dioro (45 Km)** ».
2. La Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures lance une sollicitation de manifestations d'intérêt auprès des Bureaux d'études, conformément aux principes directeurs régissant la sélection de consultants en vue d'établir une (01) liste restreinte des sociétés à consulter pour l'exécution du contrat susmentionné.
3. Les bureaux d'études intéressés sont invités à présenter leur candidature. Les bureaux d'études éligibles doivent produire les informations sur leur capacité et leur expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations prévues. Ils fourniront à cet effet, la documentation indiquant leurs qualifications (références professionnelles, expériences dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.).
4. L'Administration se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations fournies.
5. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Six (06) consultants seront sélectionnés en accord avec les dispositions du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.
7. La procédure de consultation utilisée est celle de la Sélection Basée sur la Qualité Technique et le Coût en application du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.
8. Les manifestations d'intérêt doivent porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction et de bitumage de la route Banankoro-Dioro (45 Km)** ». Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études n'implique aucune obligation de la part de l'Administration de les inclure sur la liste restreinte.

β

9. Les bureaux d'études intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures locales (TU) et jours d'ouverture des bureaux :

**Direction Nationale des Routes, Avenue de la Liberté, face Grand Hôtel,
BP 1758, Tél. : (223) 20 22 29 02/ 20 23 60 88 Fax : (223) 20 23 60 92,
Bamako, République du Mali.**

10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou adressées, à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le 29 janvier 2021 à 15h00 TU** :

**Direction des Finances et du Matériel, Ministère des Transports et des
Infrastructures, Dar Salam, Avenue de la Liberté, face Grand Hôtel, BP. 78,
Tél. : (223) 20 22 23 81/20 23 14 50 Fax (223) 20 23 90 60
Bamako, République du Mali.**

